

Centre de Tri  
et de Transfert  
Urvillers



**Valor'Aisne**  
Syndicat départemental de traitement  
des déchets ménagers de l'Aisne

LE CENTRE DE TRI ET DE TRANSFERT D'URVILLERS  
"En route vers le recyclage"

# UNE SITUATION STRATÉGIQUE...

Une étude d'optimisation départementale des équipements de tri et de transfert a été menée en 2009. Le scénario retenu par **Valor'Aisne** consistait :

- à garder le centre de tri de Villeneuve-Saint-Germain qui venait d'être modernisé,
- à remplacer les deux centres de tri de Laon et d'Essigny-le-Grand, jugés obsolètes, par un équipement de taille plus importante dans le nord du département. Un centre de transfert était également requis pour optimiser le transport des déchets non recyclables dans le nord ouest du département.

Il a donc été choisi de **construire un nouveau centre de tri et de transfert, basé à Urvillers**, qui permet de compléter le maillage départemental d'installations de gestion des déchets. Il est géré en interne, par des agents de la collectivité.

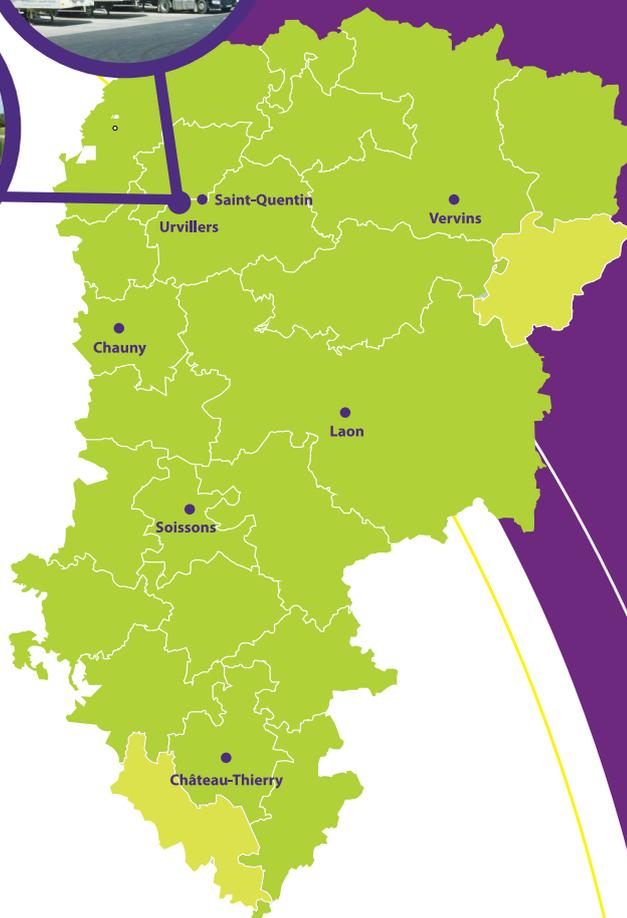
**Valor'Aisne**, syndicat de traitement des déchets ménagers de l'Aisne, a été créé en 2003 afin de mutualiser le traitement des déchets sur le département.

Il regroupe **18 communautés de communes, deux communautés d'agglomération, un syndicat intercommunal et le conseil départemental de l'Aisne**. Compétent en matière de transfert, de tri, de compostage et de stockage des déchets, **Valor'Aisne** vise à assurer la solidarité et la péréquation des coûts de traitement.

Un site de  
4,3 hectares

Un centre de tri est une installation où sont triés, par type de matériau, les déchets recyclables issus de la collecte sélective.

Dans un centre de transfert, on optimise le transport des déchets en versant le contenu de camions de collecte dans de plus gros camions. Cela réduit le nombre de camions sur les routes.



# ...POUR UN CENTRE DE TRI MODERNE...

65 personnes  
employées,  
réparties sur  
deux équipes



Le projet a fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les conditions de travail des agents, le respect de l'environnement et l'adaptation aux futures évolutions réglementaires.

**Les conditions de travail des agents** sont étudiées pour réduire la pénibilité de leur travail. Ainsi, un traitement acoustique de la cabine de tri et des ventilations individuelles préservent les agents de la poussière et des germes pathogènes. La lumière naturelle est par ailleurs privilégiée.

Afin de **limiter les impacts du site sur l'environnement**, l'eau de pluie est récupérée pour le lavage des engins et l'alimentation des réserves incendies. Une pompe à chaleur permet le chauffage des bâtiments tandis que l'eau chaude est assurée par des panneaux solaires en toiture.

Le procédé de tri est conçu à partir des **dernières technologies** en matière de technique de tri. Des systèmes d'aspiration des films plastiques sont installés, en prévision de l'extension des consignes de tri des plastiques.

Enfin, une **galerie de visite vitrée** surplombe le procédé de tri, permettant de bien visualiser l'ensemble des équipements. Valor'Aisne a mis en place un parcours pédagogique et organise des visites pour les écoles, afin de les sensibiliser à l'importance du geste de tri.

Un centre de tri  
d'une capacité  
de 28 000 tonnes  
par an

Un centre  
de transfert  
d'une capacité  
de 42 000 tonnes  
par an

21 mois de travaux

## Quelques dates

**Mars 2011** : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

**26 décembre 2011** : Obtention du permis de construire

**16 août 2012** : Obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter le site

**Juillet 2013** : Début des travaux

**30 mars 2015** : Arrivée des premiers déchets, phase de réglages

**3 octobre 2015** : Inauguration du site

# ...QUI RÉPOND AUX ENJEUX D'UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Les **déchets recyclables** qui arrivent au centre de tri sont séparés en fonction de leur nature et de leurs caractéristiques : bouteilles plastiques transparentes, bouteilles plastiques colorées, papiers, cartons, canettes en aluminium, canettes et boîtes de conserve en acier.

Cela est possible grâce **aux agents de tri et à des équipements spécifiques** (trommels, cribles balistiques, machines de tri optique). Les flux de déchets triés sont ensuite compressés et mis en balles, pour faciliter leur transport vers **une usine de recyclage**.



En 2014, Valor'Aisne a ainsi recyclé sur le département **1115 tonnes d'acier, 63 tonnes d'aluminium, 2577 tonnes de plastiques, 8396 tonnes de papier, 241 tonnes de briques alimentaires, 4498 tonnes de carton**. Le recyclage de ces matières permet de faire des économies de matières premières, d'eau, d'énergie et d'éviter des émissions de gaz à effet de serre.

Ces matières sont utilisées pour fabriquer de nouveaux objets, par exemple des pulls polaires à partir du plastique recyclé, des pistons ou des vélos à partir des canettes d'aluminium, des nouvelles feuilles de papier à partir du papier recyclé, ...

Quelques exemples :

- les 63 tonnes d'aluminium permettraient de fabriquer 36 918 trottinettes
- les 1841 tonnes de plastique PET permettraient de fabriquer 1.3 million de couettes
- les 4498 tonnes de carton permettraient de fabriquer 18.5 millions de boîtes à chaussures

On appelle « **corps creux** » les déchets qui ont un volume, comme les bouteilles et flacons, les canettes, les boîtes de conserve, les briques alimentaires.

On appelle « **corps plats** » les déchets qui n'ont pas de volume, comme les papiers, cartons, journaux, magazines.



Centre de Tri  
et de Transfert  
Urvillers

 **Valor'Aisne**  
Syndicat départemental de traitement  
des déchets ménagers de l'Aisne

